REUNION ORDINAIRE ET PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 1er septembre 2026 - 20h - salle du Conseil municipal
Convocation du 18 août 2026

Procès-Verbal

Présent(e)s : Pascal GIRIN, Célia TRUCHE, Clément MELLET, Isabelle SORNIN, Adrien BEROUD, Sandra GUISARD, Julien DESBAT, Céline ETIENNE, Arnaud RIVOIRE, Béatrice DESGRANGES, David CHARMILLON, Manon MERVILLE, Marc LONGIN, Paula CARVALHO, Denis JOMARD
Excusés/Absents : néant

Désignation du secrétaire de séance : M. Adrien BEROUD est désigné secrétaire de séance.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 07 juillet 2026.
Le compte-rendu sera publié.

- **Délibération : demande d'aide à la Région pour l'acquisition d'équipements de climatisation fixes ou mobiles**

La Région propose de subventionner les achats de climatisation à hauteur de 50 % et dans la limite de 10 000 €. Des devis ont été demandés pour les classes de l'école, sans retour pour l'instant.

Demande d'aide approuvée à l'unanimité.

- **Délibération : convention avec la COR dans le cadre du plan de lutte contre les déchets abandonnés**

M. Pascal GIRIN indique que La COR propose une convention pour un Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés (PLDA). C'est un plan dans lequel figure l'ensemble des actions et moyens que la collectivité souhaite mettre en place pour lutter contre les déchets abandonnés sur son territoire. Il est porté par CITEO. Ce plan contient par exemple des actions de communication, sensibilisation, etc.
Cette convention porterait jusqu'au 31/12/2027 avec possibilité de prolongement jusqu'au 31/12/2029.
- La COR réalise les démarches administratives pour CITEO
- L'aide est reversée au prorata du nombre d'habitants
- La commune doit mettre en place des actions de lutte et de sensibilisation
- La commune insère la mention et le logo de la COR sur ses communications
- 90 centimes par habitant

Délibération acceptée à l'unanimité des voix.

- **Délibération : décision modificative au budget : transfert de l'opération bâtiments communaux à l'opération voirie**

M. Clément MELLET indique que des travaux sur la voirie sont programmés au Plat Marsan, au Goutel. Une réparation de la route est prévue au pavillon.
Le budget alloué à la voirie n'est pas suffisant pour ces travaux et il y a un excédent sur la ligne budgétaire concernant les bâtiments. Il est proposé de transférer 25 000 € de la ligne concernant les bâtiments communaux à celle concernant la voirie.

Délibération acceptée à l'unanimité des voix.

- **Délibération : projet de vente du fonds de commerce « La Maison »**

M. Pascal GIRIN propose à Mme Jennifer ANDRE de présenter son projet.

Celle-ci explique que la proposition de 5000 € n'est pas acceptée en l'état. Des échanges ont eu lieu avec M. le Maire pour trouver un compromis. Elle a aussi échangé avec son expert-comptable. Elle indique que le bar était fermé depuis un an au moment de l'achat et que depuis elle a fait venir de la clientèle. Elle a investi 7500 € depuis son installation. Elle ajoute que du matériel mis à disposition, qui a plus de 30 ans, ne fonctionne plus. Elle se demande ce que la mairie est prête à faire pour soutenir la Maison. Enfin, la salle est limitée ce

qui limite le chiffre d'affaire en hiver. Il existe des possibilités d'aménagement de la terrasse ou de travaux afin d'aménager une salle dans le bâtiment communal, mais sur du long terme.

M. Pascal GIRIN indique que l'estimation au global est de 15 000 € avec un souhait de la municipalité de garder la licence. Il pourrait y avoir un accord potentiel sur une valeur de 8000 € avec, en contrepartie, le matériel listé dans le lot de vente. Une étude sera réalisée sur l'aménagement de l'étage pour faire une salle de restauration.

M. Jennifer ANDRE indique qu'il y a urgence à avoir de l'oxygène en terme de volume et qu'il faut accélérer pour l'aménagement.

M. Adrien BEROUD indique qu'une année comptable n'a pas encore été réalisée et s'interroge sur la capacité de Mme Jennifer ANDRE à encore engager de l'argent. Perçoit-elle des aides pour son installation ?

Mme Jennifer ANDRE répond qu'elle a déjà absorbé beaucoup de frais, que du matériel ne fonctionne plus. Elle ajoute qu'elle ne perçoit pas d'aides.

Mme Célia TRUCHE souhaite connaître le prévisionnel sur le nombre de couverts.

Mme Jennifer ANDRE répond entre 25 et 30.

M. Arnaud RIVOIRE se demande si le loyer sera modifié avec une salle ouverte en haut.

M. Pascal GIRIN indique que le loyer sera révisé en fonction des travaux réalisés.

Mme Sandra GUISARD demande qu'elle sera la surface exploitable ?

Mme Célia TRUCHE demande si un système de monte-charge est prévu ?

Mme Jennifer ANDRE explique qu'un monte plat serait prévu. Elle ajoute que l'aménagement de la terrasse ferait beaucoup moins de frais.

M. Clément MELLET explique que c'est plus compliqué en terme de chauffage.

M. Pascal GIRIN ajoute que le projet est nouveau et qu'il faut attendre l'étude pour voir la faisabilité. Le besoin serait d'environ 50 m².

Mme Paula CARVALHO demande combien de personnes peuvent être accueillies dehors ?

Mme Jennifer ANDRE répond qu'environ 35 personnes peuvent être accueillies.

M. Pascal GIRIN ajoute qu'il faut voir avec la COR sur ce qui est faisable.

Délibération sur la vente du fonds de commerce :

- Pour : 14 voix : Pascal GIRIN, Célia TRUCHE, Clément MELLET, Isabelle SORNIN, Sandra GUISARD, Julien DESBAT, Céline ETIENNE, Arnaud RIVOIRE, Béatrice DESGRANGES, David CHARMILLON, Manon MERVILLE, Marc LONGIN, Paula CARVALHO, Denis JOMARD
- Abstention : 1 voix : Adrien BEROUD
- Contre : 0

Délibération acceptée à l'unanimité sur l'étude d'aménagement.

- **<u>Délibération : règlement intérieur du Conseil Municipal</u>**

M. Pascal GIRIN lit à l'ensemble du conseil le règlement rédigé sur la base neutre proposée par l'AMF.
M. Pascal GIRIN indique que de nombreux dossiers ne sont consultables qu'en format papier à la Mairie, il souhaite qu'un travail soit mené pour informatiser ces dossiers.

Sur la proposition de nouveau règlement : délibération acceptée à l'unanimité des voix.

- **Aire de jeux- projet de réaménagement suite aux non-conformités**

M. Adrien BEROUD indique qu'un contrôle réalisé par SOLEUS a montré que certains éléments, dont la balançoire, présentaient des risques de sécurité. Des travaux ont déjà été réalisés sur certains éléments. La balançoire a été mise hors service, et sera remplacée prochainement. Une réflexion va être menée afin de profiter de cette inspection pour réparer et réaménager l'aire de loisirs.

M. Pascal GIRIN souhaite faire une visite de l'aire de jeux avec les membres du conseil.

Mme Céline ETIENNE propose de réaliser un sondage sur les réseaux pour savoir ce que les habitants voudraient.

M. David CHARMILLON indique qu'il faudra être en capacité de répondre à la majorité en cas de souhaits particuliers.

M. Arnaud RIVOIRE indique que l'aire de jeux à Grandris est grande et qu'il n'y en a pas de similaire à proximité.

M. Pascal GIRIN indique qu'une enquête sera réalisée auprès des habitants, il est proposé à Mme Manon MERVILLE de travailler la communication sur ce sujet. Il ajoute qu'il faut bien communiquer que l'indisponibilité de certains éléments est provisoire et qu'un réaménagement est prévu.

- **Cession de chemin lieu-dit « la Grange Poupet »**

M. Pascal GIRIN explique que M. Thibaud DROIN est propriétaire des parcelles AC n° 288 et 69 au lieu-dit « la Grange Poupet ». Un chemin, propriété de la commune, sépare ces deux parcelles.
Ce chemin n'est pas utilisé et n'a pas vraiment d'utilité puisqu'il existe un chemin à proximité permettant d'aller de la Folletière à la route de Lamure.

M. Arnaud RIVOIRE indique que personne n'emprunte ce chemin.

M. Adrien BEROUD s'interroge sur l'intérêt de garder ce bout de chemin qui ne sert à rien.

Un tour de table est réalisé.

L'ensemble des conseillers municipaux donne son accord de principe de céder ce chemin à M. Thibaud DROIN et pour lancer les démarches (demande de devis à un géomètre).

- **Point sur la location de l'appartement situé au-dessus du Vival**

Mme Célia TRUCHE explique que les travaux d'embellissement et d'isolation sont terminés.

La commercialisation du bien a été proposée début août. Trois visites ont été réalisées avec deux dossiers déposés.

Le choix s'est porté sur une famille qui emménagerait en septembre. Deux enfants seront à scolariser.

Une réflexion à moyen terme est à mener pour changer la chaudière. Actuellement le logement est en classe énergétique F et ne passera pas réglementairement pour une relocation en 2028. Il faut changer le mode de chauffage.

- **Rentrée scolaire et point sur le personnel de l'école**

M. Isabelle SORNIN indique que plusieurs recrutements ont eu lieu durant l'été pour remplacer plusieurs départs, à savoir : M. Lionel MARTINS : ATSEM, Mme Elsy DUCERF : ATSEM, Mme Jessica MAGALHAES : agent territorial

Les effectifs sont de 92 enfants pour cette rentrée des classes.

Mme Céline ETIENNE demande si les enfants en grande section sont tous dans la même classe.

Mme Isabelle SORNIN répond qu'elle ne sait pas.

M. Pascal GIRIN indique que des travaux ont été réalisés durant l'été avec l'aménagement des barrières vers les massifs et la réparation des portes.

M. Isabelle SORNIN ajoute que la réunion de pré-rentrée s'est bien passée. Un groupe Whatsapp permet de communiquer rapidement entre l'équipe enseignante, l'équipe municipale et les agents municipaux afin d'intervenir au plus vite.
Lors de la sortie, la porte du bas sera ouverte et celle du haut fermée, une communication est prévue.

M. Arnaud RIVOIRE indique que les devis concernant les travaux sur la sécurité des bâtiments doivent être envoyés, il manque des documents.

. **Compte-rendu des commissions communales**

- Commission communication :

Mme Célia TRUCHE explique que le prochain BIM paraîtra fin octobre, début novembre. Une fréquence de 4 mois entre deux BIM a été décidée.

M. Adrien BEROUD indique que le site internet ne pouvait plus être mis à jour. Des correctifs ont été apportés permettant à nouveau d'alimenter le site.

M. Pascal GIRIN s'interroge sur le fait que la communication n'est pas suffisante entre les membres du conseil. Il propose de prendre un temps pour se mettre à niveau sur la communication.

Mme Manon MERVILLE répond que ce n'est pas évident, car la communication dépend beaucoup de l'actualité.

M. Pascal GIRIN propose d'ouvrir le groupe Whatsapp de la commission à tous les conseillers.

M. Adrien BEROUD répond qu'il n'est pas favorable à l'ouverture du groupe et explique que cela risque de polluer les échanges et gêner la bonne réactivité de la commission. Il ajoute que les publications peuvent être transmises à l'ensemble des membres du conseil sur le groupe dédié.

Mme Céline ETIENNE souhaite que les informations, décisions prises soient diffusées aux membres du conseil.

M. Pascal GIRIN indique qu'un tri doit être fait, à définir au niveau de la commission.

- Commission Conseil municipal des jeunes (CMJ) :

Mme Célia TRUCHE explique que la commission s'est réunie la semaine précédente. Une rencontre avec les enfants de l'école est prévue pour expliquer le projet.

Mme Béatrice DESGRANGES indique que tous les enfants de Grandris sont acceptés du CE2 au CM2. L'engagement est sur 2 ans.
Mme Célia TRUCHE ajoute que la date retenue pour le vote du CMJ est le 07/11, et se fera en présence du Maire.

- Commission social/anciens :

Mme Isabelle SORNIN présente le repas des anciens qui aura lieu de 12 décembre. Un travail a été effectué sur le listing, un devis a été demandé au bar-restaurant « la Maison ». Les élus feront le service en association avec les enfants du CMJ. Un bon cadeau sera porté à ceux qui ne pourront être présents et un colis sera transmis aux résidents de l'Ehpad.

Mme Célia TRUCHE présente les évolutions concernant le portage des repas. Un rendez-vous est prévu le 23/09 à la mairie avec l'ADHA, les bénéficiaires et les bénévoles pour échanger sur la nouvelle organisation.

Mme Isabelle SORNIN propose de communiquer pour rechercher de nouveaux bénévoles.

- Commission environnement :

M. Adrien BEROUD indique qu'un état des lieux a été réalisé dans le village avec les agents municipaux et M. Jacques VERMARE afin de pointer les différents points de fleurissements, afin de voir ce qui pourrait être ajouté, supprimé ou modifié. Une cartographie sera présentée lors d'un prochain conseil.
Une visite a été réalisée du local contenant les produits phytosanitaires. Les agents n'ayant pas le certiphyto et les produits ne bénéficiant plus d'autorisation de mise sur le marché, il a été décider de vider l'armoire et d'apporter l'ensemble des produits à la déchetterie de St-Nizier-d'Azergues qui accepte ce type de produits.
La rédaction du dossier pour candidater au projet d'atlas de la biodiversité communal a débuté. M. Adrien BEROUD espère que cette rédaction sera terminée d'ici la fin de l'année pour proposer le projet en 2027.

- Commission animations/associations :

Mme Béatrice DESGRANGES indique qu'une recherche de bénévoles a débuté pour travailler à la décoration du village pour noël. Elle ajoute que la buvette sera tenue pour financer en partie ces décorations.

M. Adrien BEROUD explique que la mairie ne peut pas tenir la buvette et qu'il faut passer par une association.

Mme Céline ETIENNE demande quel sera le budget. Elle souhaite que la décoration soit jolie.

Mme Célia TRUCHE demande quand commander le sapin.

En ce qui concerne le pot d'accueil des nouveaux arrivants, M. Adrien BEROUD indique que le livret d'accueil est en cours de relecture, des prospectus sur le tri des déchets ont été demandés à la COR et les tote bags ont été commandés. Les invitations ont été envoyées. La date retenue est le vendredi 25 septembre à 18h00.

Une nouvelle rencontre est prévue avec l'association jeunesse et reconstructions, des membres du conseil et les agents communaux pour affiner le projet de réfection de la fontaine.

- Commission voirie :

M. Pascal GIRIN explique que les travaux chemin Perret l'Âne se feront en deux temps. Des travaux, liés à des fuites sur le réseau d'assainissement, sont aussi prévus route des planches, sans date précise pour l'instant. Des travaux sont prévus par ENEDIS concernant la ligne située chemin de la rivière avec pose d'un transformateur.

Mme Célia TRUCHE demande si une communication est prévue.

M. Julien DESBAT souhaite savoir où en est le gravillonnage.

M. Pascal GIRIN répond que la date n'est pas connue. Il ajoute qu'une demande a été faite auprès du département pour refaire la D504.

M. Marc LONGIN demande où est en le dossier concernant le passage à l'éclairage LED sur la commune.

M. Pascal GIRIN répond que le SYDER redémarre un programme mais que la date n'est pas connue pour l'instant.

- **Droit de préemption**

Un appartement est à vendre chemin de la Roie.

Pas de droit de préemption proposé.

Délibération acceptée à l'unanimité des voix.

- **Questions diverses**

Mme Céline ETIENNE demande où déposer les cartouches utilisées lors du ball-trap, s'il existe une filière de recyclage ?

M. pascal GIRIN propose de vérifier auprès de Décathlon. M. David CHARMILLON va se renseigner.

Mme Pascale JOMARD confirme que la buvette ne peut pas être tenue par une collectivité.

Mme Pascale JOMARD explique que la cession d'un chemin est une procédure complexe qui nécessite un relevé de géomètre, une enquête publique. La procédure est assez longue mais a déjà été faite à plusieurs reprises.

En ce qui concerne le fonds de commerce du bar-restaurant, Mme Pascale JOMARD indique qu'en 2020 le commerce était fermé depuis 3 ans. Tout fonctionnait. L'ensemble était estimé à 8000 euros. Elle explique être choquée qu'il soit proposé de revendre à ce même prix quelque chose qui ne fonctionne pas et sans licence. Elle ajoute, qu'à l'époque de la reprise, la commune avait dû réagir rapidement, ce qui explique le prix élevé. Elle ajoute que la maison Patay située à Roanne (42) a souvent aidé lors des réparations. Elle est étonnée que sur la dernière panne du four, ce soit l'entreprise Morel de Cours qui intervienne.

M. Pascal GIRIN répond que le four était en panne et qu'il fallait intervenir rapidement. L'établissement Morel était disponible. Les résistances n'étant pas opérationnelles, un four de prêt a été mis à disposition par l'établissement Morel pour dépanner.

Mme Pascale JOMARD ajoute qu'il y avait eu un problème à la cantine. L'entreprise Patay était intervenue. Ce sont des professionnels hyper réactifs. Son mari a fait des réparations sur le matériel du bar-restaurant. Aujourd'hui il n'y a plus de four à la commune dans le restaurant.

M. Pascal GIRIN explique que la valeur des biens a été estimée en mars. Le prix fixé se base sur cette estimation.

M. Arnaud RIVOIRE ajoute que le conseil ne souhaite pas que la licence parte de la commune.

Mme Pascale JOMARD indique que le Maire et le Préfet doivent être d'accord pour que la licence parte.

Mme Pascale JOMARD poursuit sur l'îlot sinistré. Des négociations ont eu lieu avec l'ancien propriétaire concernant la maison démolie. Le CAUE a fait une étude avec mise en place d'un parking, d'un bureau, d'appartements. Ces propositions ont été refusées par l'ancien propriétaire. Les closes étaient précises lors de la vente, celle-ci indiquaient qu'un espace vert devait être mis en place à la place du bâtiment démoli durant au moins 10 ans. Elle ajoute qu'un permis de construire pour le bâtiment voisin a été modifié pour qu'il y ait des ouvertures.

Mme Pascale JOMARD indique ne pas avoir compris dans le procès-verbal du conseil d'avril, si l'option 1 ou 2 concernant l'éclairage avec le Syder était retenue.

M. Pascal GIRIN répond que le programme est terminé et que la commune attend le prochain programme pour engager les démarches.

Mme Pascale JOMARD explique que des décisions prises dans certains quartiers, comme au Plat Marsan ou le Bois de la Vache proviennent des réunions de quartier. Les décisions ont été votées lors de ces réunions et non par le conseil municipal. Ce sont des demandes faites par les personnes concernées, les riverains.

Mme Célia TRUCHE répond que la décision pour le Bois de la Vache a été prise car elle ne règle pas le problème mais le déplace vers la route de Montgrand.

Mme Pascale JOMARD explique que les camions posent problème, il s'agit d'un problème de circulation.

M. Pascal GIRIN indique qu'il n'y a pas de raisons de privatiser une voie. Il faut que la gendarmerie fasse son travail.

Le secrétaire :

MAIRIE DE GRANDRIS (RHÔNE)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35